

FONDS D'AMORÇAGE (SEED MONEY)

Le Fonds d'amorçage (Seed money) est destiné à accompagner les premières étapes d'initiatives de recherche émergentes de la Faculté d'enseignement et de recherche de Sciences Po Grenoble — UGA et l'activité des doctorantes et doctorants encadré-es par un membre de cette Faculté. Ce dispositif propose des subventions pouvant aller jusqu'à 2 000 €.

Objectifs

Les projets financés par ce fonds doivent s'inscrire explicitement dans un des quatre objectifs suivants : 1. la **préparation par le porteur ou la porteuse d'une réponse à un appel à projets** de recherche de plus grande ampleur (national ou international) ; 2. l'**organisation d'une manifestation scientifique** visant à renforcer l'intégration de Sciences Po Grenoble - UGA dans un **réseau de recherche national ou international** (colloque, atelier, journée d'étude...) ; 3. La collecte de données (missions de terrain, achat de données...) permettant d'initier ou de consolider une recherche originale ; 4. la réalisation de **séjours de recherche à l'étranger** destinés à nouer ou consolider des **coopérations académiques internationales**.

Éligibilité

Pour ce qui concerne les objectifs 1 et 2, ce fonds est ouvert à **toutes les enseignantes-chercheuses et tous les enseignants-chercheurs, ainsi qu'aux chercheuses et chercheurs** de la Faculté d'enseignement et de recherche de Sciences Po Grenoble – UGA. Pour ce qui concerne les objectifs 3 et 4, il n'est ouvert qu'aux **doctorantes et doctorants encadré-es par un membre** de cette même Faculté.

Modalités de réponse

Les appels à projets du Fonds d'amorçage sont lancés deux fois par an, au mois de janvier et au mois de juillet. Les candidat-es sont invité-es à répondre en utilisant le formulaire disponible sur le site web de Sciences Po Grenoble – UGA et à retourner leur réponse avant la date limite de dépôt par e-mail à contact-recherche@iepg.fr.

Lancement de l'AAP	Retour des projets	Avis CS et décision
1 ^{ère} semaine de Juillet	1 ^{er} septembre	15 septembre
1 ^{ère} semaine de Janvier	1 ^{er} février	15 février

Évaluation des projets

Les projets déposés en réponse aux appels du Fonds d'amorçage sont évalués par la Commission Scientifique qui émet un avis prenant en compte a) l'adéquation des demandes avec les objectifs du fonds (en particulier les suites qui seront données à la démarche d'amorçage comme un dépôt de projet, une publication...), b) la clarté et la qualité scientifique du projet proposé ainsi c) que son effet structurant attendu pour Sciences Po Grenoble – UGA.

La décision d'attribution est prise par la Vice-Présidence Recherche sur la base des avis émis par la CS. Elle donne lieu à une ouverture de crédits dans le laboratoire de recherche du ou de la bénéficiaire.

Valorisation

Les bénéficiaires du Fonds d'amorçage s'engagent à mentionner le soutien accordé par Sciences Po Grenoble — UGA dans les publications ou communications qui sont liées au projet. Dans le cas des manifestations scientifiques, ils ou elles font figurer le logo de l'établissement dans les documents annonçant ces manifestations.